



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 4 juin 2018 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1223, ROUTE 202

Le requérant désire prolonger la clôture existante sur sa propriété en marge avant sur le chemin Grimshaw, ladite clôture devant être érigée à une hauteur de 1,80 mètres par rapport au niveau du sol alors que la réglementation de zonage exige une hauteur maximale de 1 mètre pour une telle clôture.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

DONNÉ À FRANKLIN CE 17 MAI 2018

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce 17 mai 2018 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mai 2018.

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier